

Les Canadiens ont déjà beaucoup fait pour donner une identité nationale au Canada, une auto-perception nationale. La loi sur la citoyenneté canadienne, le drapeau canadien et l'hymne national canadien, ne sont que quelques exemples de cette maturité.

[Français]

A mon avis deux étapes de développement de maturation du Canada demeurent incomprises.

[Traduction]

Le Parlement doit en premier lieu reconnaître le 1^{er} juillet comme la fête du Canada. Les deux Chambres doivent en deuxième lieu donner leur consentement unanime au rapatriement de la constitution canadienne assortie d'une formule d'amendement et une charte des droits.

Le 29 octobre 1980, soit le lendemain de l'établissement du comité de la constitution, j'ai écrit aux coprésidents du comité une lettre dont j'ai fait parvenir un double à tous les membres du comité. Le député de Provencher (M. Epp) a voulu me prendre à partie à la Chambre à ce sujet, mais je lui assure que mes intentions étaient tout à fait respectables.

Voici ce que disait la lettre:

Étant donné le nombre d'instances que m'ont présentées des Canadiens d'origine autre que francophone ou anglophone, je demande à témoigner au comité. Je souhaiterais ainsi proposer, au nom de plus de sept millions de Canadiens, une modification au projet constitutionnel, afin que soient inclus dans la charte des droits et libertés les droits culturels, dont le droit au patrimoine linguistique.

Trois semaines plus tard, j'ai écrit au ministre de la Justice (M. Chrétien) pour lui recommander d'inclure dans le projet de résolution le principe du multiculturalisme. Le 27 novembre 1980, j'ai à nouveau écrit au comité spécial mixte, afin de proposer des modifications au projet constitutionnel qui tiendraient compte du caractère pluraliste de la société canadienne. En outre, j'ai plaidé cette cause au caucus et j'ai cherché à obtenir l'appui de tous les ministres, afin que le projet constitutionnel accorde au multiculturalisme son importance véritable.

Pourquoi me suis-je tant employé à obtenir que cette modification soit apportée au projet de résolution? Parce que des milliers de personnes m'ont présenté des instances en ce sens. Au nom des groupes ethno-culturels et des 4,000 citoyens Canadiens qui ont insisté auprès de moi pour que la constitution protège les droits de tous les groupes culturels du pays, je remercie donc le gouvernement, les deux partis d'opposition, le Sénat et le comité spécial mixte de la constitution d'avoir consenti à ce que l'article 27 suivant soit inclus dans le projet de constitution:

Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

En ayant dans la charte des droits un article distinct qui reconnaît la réalité multiculturelle du Canada, nous nous assurons que lorsqu'ils interpréteront les dispositions de l'article 14 sur le droit à l'assistance d'un interprète, de l'article 15 sur les droits à l'égalité et de l'article 22 sur les droits des allophones, les tribunaux seront conscients de l'importance de ces droits dans la mesure où ils intéressent des groupes culturels.

● (1540)

Je voudrais féliciter le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, la Fédération canadienne du civisme, la Fédération canadienne des associations des libertés civiles et des

La constitution

droits de l'homme, le Congrès polono-canadien, le Congrès national des Italo-Canadiens, le Comité germano-canadien de la constitution, le Conseil des organismes nationaux et ethno-culturels du Canada et les nombreux autres groupes et personnes qui ont présenté d'excellents exposés au comité spécial mixte sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine multiculturel du Canada par la constitutionnalisation.

Les témoignages de reconnaissance arrivent déjà dans la capitale. M. L. G. Polymenakos, président l'association grecque du grand Toronto, déclare:

La communauté grecque souscrit sans réserve à cet amendement et elle est extrêmement heureuse que le gouvernement ait opté pour une forme aussi fondamentale de droits de l'homme.

Je cite l'Association de la communauté lituanienne de Toronto:

Nous nous réjouissons que cet amendement ait été inclus dans la constitution plutôt que dans le préambule.

Je tiens à vous lire un télégramme du Canadian Polish Congress:

Il a été décidé que le Canadian Polish Congress (district de Toronto), représentant 50,000 canadiens d'origine polonaise, lors de sa réunion annuelle à Toronto, le 7 mars 1981, offre ses remerciements au gouvernement fédéral pour avoir apporté au projet de constitution un amendement qui reconnaît le concept du multiculturalisme au Canada.

[Français]

Que le Canada soit reconnu comme étant une société de plusieurs cultures différentes est un fait accompli et une réalisation enviable que désirent tous les Canadiens. Le Canada doit envisager à la fois la réalité et le but visé.

[Traduction]

Nous avons entendu l'opposition officielle et les premiers ministres des provinces exprimer l'idée qu'il fallait d'abord rapatrier la constitution et permettre ensuite aux Canadiens de décider ce que devrait contenir la charte des droits. Nous l'avons entendu dire il y a un instant par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Selon eux, nous ne devrions pas imposer aux parlementaires britanniques la tâche de décider ce que devrait contenir la constitution canadienne.

Je voudrais demander à ces critiques d'évaluer le processus par lequel est passé le projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté concernant la constitution du Canada. Sont-ils d'avis que les députés et sénateurs qui ont travaillé si dur au comité constitutionnel ne sont pas de vrais Canadiens? Veulent-ils nous faire croire que les 97 groupes de témoins qui ont comparu devant le comité n'étaient pas des Canadiens? Ces critiques insultent les 323 groupes de Canadiens et 639 citoyens canadiens qui ont soumis des exposés proposant divers amendements, dont bon nombre ont été retenus par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution. Je dis que tous ces gens sont des Canadiens. Par conséquent, le projet de résolution à l'étude qui compte 58 amendements sera vraiment une constitution canadienne—une constitution écrite au Canada, par des Canadiens pour le Canada et les Canadiens.

J'aimerais répondre aux critiques mal renseignés qui ont prétendu que le premier ministre (M. Trudeau) était obsédé par la constitution avec sa charte des droits et des libertés. Des députés de l'opposition officielle ont écrit à des députés de ce côté-ci affirmant que les députés libéraux manquaient de courage pour agir dans l'intérêt du Canada, que nous crai-